



Paris, le 18 mars 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO

JANVIER 2011

En janvier 2011, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro était inférieur de 10 milliards d'euros à celui enregistré en décembre 2010. Cette diminution s'explique par un recul de la valeur des parts, qui a été partiellement compensé par les émissions nettes.

L'**encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro** est ressorti en baisse à 5 734 milliards d'euros en janvier 2011, contre 5 744 milliards en décembre 2010. Sur la même période, l'encours des parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro a diminué, revenant de 1 107 milliards d'euros à 1 091 milliards.

Les **souscriptions nettes¹ de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro** se sont inscrites à 17 milliards d'euros en janvier 2011, tandis que les OPCVM monétaires ont enregistré des rachats à hauteur de 9 milliards.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 5,3 % en janvier 2011 ; en ce qui concerne les OPCVM monétaires, le taux de variation annuel est ressorti à - 10,7 %.

¹ Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM reflètent principalement la différence entre les émissions et les remboursements, mais elles peuvent également recouvrir d'autres opérations, comme celles résultant du paiement de dividendes reçus ou distribués par le fonds.

Émissions de parts d'OPCVM

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours de fin de période, transactions au cours de la période)

	2010			2011
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 592	5 641	5 744	5 734
Transactions	32	19	29	17
Variation annuelle en pourcentage	7,1	7,0	6,3	5,3
<u>OPCVM monétaires :</u>				
Encours	1 126	1 153	1 107	1 091
Transactions	- 7	6	- 34	- 9
Variation annuelle en pourcentage	- 11,6	- 9,8	- 9,7	- 10,7

Source : BCE

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 7,7 % en janvier 2011. Les souscriptions nettes de parts émises par ces fonds étaient proches de zéro en janvier 2011. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance annuel est ressorti à 2,9 % et les souscriptions nettes se sont inscrites à 9 milliards d'euros. Pour les fonds « mixtes », les chiffres correspondant s'élèvent à, respectivement, 5,5 % et 6 milliards d'euros.

Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des institutions financières monétaires du cadre statistique européen, tandis que les autres catégories d'OPCVM sont classées dans le secteur des autres intermédiaires financiers.
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur les pages *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE.

- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques. Les données intègrent donc l'Estonie à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Dans le présent communiqué de presse, la somme des composantes ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour février, mars et avril 2011 doit intervenir, respectivement, le 15 avril, le 23 mai et le 21 juin 2011 à 10h00.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	DÉCEMBRE 2010			JANVIER 2011		
	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾
Ventilation par stratégies de placement²⁾						
OPCVM « Obligations »	1 812	-5	9,3	1 801	0	7,7
OPCVM « Actions »	1 716	13	3,1	1 710	9	2,9
OPCVM « Mixtes »	1 397	14	6,1	1 399	6	5,5
OPCVM « Placements immobiliers »	263	3	7,5	263	0	3,6
Fonds spéculatifs	108	2	13,3	108	0	4,8
Autres OPCVM	448	3	5,0	453	1	4,6
Ventilation par types de fonds³⁾						
Fonds ouverts	5 661	28	6,3	5 650	16	5,2
Fonds fermés	82	1	7,9	84	0	7,8
Total	5 744	29	6,3	5 734	17	5,3

1) Les variations annuelles en pourcentage sont calculées sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes, immobiliers ou fonds spéculatifs n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ».

3) Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.